

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2877**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 1 278, rue Capitaine Julien et appartenant à M. et Mme Pierre Jourdain

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2877**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 1 278, rue Capitaine Julien et appartenant à M. et Mme Pierre Jourdain**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la sécurisation de la rue Capitaine Julien, la Commune de Rillieux la Pape a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin qu'elle réalise l'aménagement de cette voie, notamment la création d'un trottoir et la création d'emplacements de stationnement.

A ce titre, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 47 mètres carré environ à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 243 de la section BR et appartenant à monsieur et madame Pierre Jourdain.

Au terme du compromis, monsieur et madame Pierre Jourdain céderaient le terrain en cause au prix de 75 € par mètre carré, libre de toute location ou occupation, soit un montant total de 3 525 €.

Par ailleurs, la Communauté urbaine fera procéder à ses frais aux travaux suivants :

- démolition de la clôture existante y compris l'évacuation des gravas en décharge,
- construction d'une clôture au nouvel alignement, identique à celle existante,
- dépose et repose du portail électrique et du portillon existant, y compris l'interphone,
- réfection de l'enrobé de l'accès au garage,
- arrachage de la haie existante, y compris l'évacuation en décharge,
- plantation d'une nouvelle haie arbustive,
- déplacement des réseaux et logettes existants, si nécessaire.

Ces travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété ne sont pas augmentatifs du prix de vente.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 39 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 3 525 €, d'une parcelle de terrain nu de 47 mètres carrés environ au prix de 75 € le mètre carré à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 243 de la section BR, située 1 278, rue Capitaine Julien à Rillieux la Pape et appartenant à monsieur et madame Pierre Jourdain dans le cadre des travaux de voirie nécessaires à la sécurisation de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822 pour un montant de 3 525 € correspondant au prix de l'acquisition, de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié et de 296,49 € au titre du document d'arpentage.

5° - Le montant des travaux estimés à 39 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.